

R O M Y V E L I N E S

Collectif de soutien aux familles roms de la plaine de Triel-Chanteloup, membre du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope.

Association pour la scolarisation des enfants du voyage (ASEV),
Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens (ATTAC 78 Nord)
Confédération syndicale des Familles-Épône (CSF), Collectif Français Étrangers en Yvelines (CEFY)

Droit au Logement (DAL), Ligue des Droits de l'Homme (LDH),
Le Niglo en colère-Union Française des Associations Tsiganes (UFAT),
Réseau Education sans Frontières (RESF), Secours Catholique, et des voisins solidaires.

Avec le soutien sur le 78 de :

Union Locale 78 Nord (CGT), Confédération Nationale du Travail (CNT), Union Syndicale Solidaires 78,
Alternative Libertaire, Decil, (Mantes), Europe Écologie/ les Verts, Nouveau Parti Anticapitaliste ,
Parti Communiste Français, Parti Socialiste, Parti de Gauche

romyvelines@hotmail.fr

Triel, le 24 octobre 2011

**Objet : Scolarisation des enfants de familles roumaines roms
vivant en situation précaire dans de la plaine de Triel.**

Monsieur Jean-Michel COIGNARD,
Inspecteur d'Académie des Yvelines
Centre Commercial Parly 2
78154 LE CHESNAY cedex

Monsieur l'Inspecteur,

Le collectif RomYvelines aide depuis 3 ans les roms installés sur la plaine de Triel dans toutes les démarches d'accès à leurs droits.

Après des mois de refus des communes de Chanteloup les Vignes et Triel, et suite à l'intervention de la Halde (délibération du 8 juin 2009), tous les enfants en âge de fréquenter l'école élémentaire, dont les parents en ont fait la demande, ont pu être inscrits depuis la rentrée 2009 dans les écoles élémentaire et maternelle de Triel.

De même les enfants en âge de fréquenter le collège ont été inscrits, depuis l'intervention de la Défenseure des enfants en novembre 2008, dans plusieurs collèges, en particulier au collège René Cassin à Chanteloup, et au collège des Grands Champs à Poissy.

Ceci en application du droit qu'ont tous les enfants résidant en France, quels que soient leur nationalité, l'ancienneté de leur présence, le statut administratif de leurs parents et leur lieu de vie, d'être inscrits dans une école ou un collège.

Cette année 21 enfants sont inscrits en élémentaire et maternelle à Triel. Les scolarités se passent aussi bien que possible, compte tenu de l'éloignement du lieu de vie des écoles, ne permettant pas d'y aller à pied (40 minutes en traversant la campagne par des chemins non balisés, non éclairés, boueux, impraticables de nuit, donc trop dangereux; beaucoup plus long et aussi dangereux par la route) et de l'absence de transport scolaire. Nous revenons plus loin sur ce problème des transports.

Par contre, nous sommes surpris et inquiets de constater les difficultés que rencontrent, depuis la rentrée de septembre 2011, les enfants en âge de fréquenter l'enseignement secondaire pour être affectés et inscrits dans un établissement.

Alors que les congés de la Toussaint commencent, encore aucun de ces enfants n'est scolarisé.

3 enfants étaient inscrits en CM2 ou en collège l'an dernier. Ils auraient donc dû intégrer ou réintégrer normalement le collège. Seuls 2 d'entre eux ont été affectés au collège René Cassin de Chanteloup, après avoir passé les tests au CIO. Il vont faire leur rentrée le 3 novembre.

3 autres enfants, d'une même famille, étaient inscrits au collège des Grands Champs à Poissy pour la rentrée de septembre 2010 (2 d'entre eux fréquentaient ce collège depuis 2008, et la plus jeune venait du CM2 de l'école Montaigne de Poissy). Ils ont quitté Triel fin août 2010 et ont continué leur scolarité, en Belgique, en français, pendant l'année scolaire 2010-2011. Ils ont les certificats de scolarité correspondants. De retour à Triel, ils ont demandé à être réinscrits au collège des Grands Champs. On leur a répondu qu'il n'y avait pas de place. Ils sont donc en attente d'une affectation. La plus âgée, qui a maintenant 17 ans, souhaite continuer sa scolarité. Il faudrait qu'elle bénéficie d'une affectation en lycée professionnel.

3 autres enfants ont passé des tests au CIO le 30 septembre: Aucun d'eux n'a reçu d'affectation.

Au total, à ce jour, 2 enfants, en âge d'être scolarisés dans le secondaire, vont commencer leur scolarité après les congés de la Toussaint, et 7 autres restent en attente d'une affectation (6 en collège, une en lycée). Monsieur le Principal du collège René Cassin nous dit qu'il n'est pas opposé à inscrire ces élèves dans son collège, mais qu'il n'a pas actuellement les moyens suffisants.

Nous nous permettons de vous faire remarquer qu'une récente circulaire du recteur de Versailles, datée du 12 octobre 2011, que vous avez diffusée aux chefs d'établissement des Yvelines, rappelle « que les enfants de parents non sédentaires ont droit à la scolarité dans les mêmes conditions que les autres enfants quelles que soient la durée et les modalités de stationnement,...Le fait que les familles soient hébergées de manière provisoire sur le territoire d'une commune est sans incidence sur le droit à la scolarisation ». La circulaire poursuit « Il est indispensable de favoriser l'accueil au collège... ».

Nous voulons également vous entretenir du problème des transports scolaires. Les conditions dans lesquelles vivent ces familles sont extrêmement difficiles: entre autre l'accès au terrain et le manque de moyens financiers pour accompagner les enfants à l'école. Nous avons écrit à 2 reprises à la mairie de Triel et au SITERTA qui assure normalement le transport des élèves. Nous n'avons reçu que des réponses négatives à nos courriers, ou demandes orales. Depuis janvier 2010, des personnes bénévoles du Secours Catholique assurent avec leurs véhicules personnels le transport de 8 enfants scolarisés en élémentaire ou maternelle à Triel, 3 jours par semaine. Chaque matin plusieurs enfants sont obligés de rester sur le terrain. Ce convoi n'a de toute façon pas vocation à être pérennisé.

Dans l'attente que vous fassiez en sorte que les enfants non encore scolarisés puissent intégrer le plus vite possible les collèges et lycée pour suivre la scolarité à laquelle ils ont droit et aspirent, et que vous interveniez en faveur de la mise en place de transports scolaires, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur, à l'expression de nos sincères salutations.

Pour le collectif:

Contacts sur ce dossier:

Annick Omond : annick.omond@wanadoo.fr ; 06 80 43 89 75

Dominique Poirier : dom-poirier@wanadoo.fr ; 06 89 01 71 91

Jean-Pierre Bercovici : jpbervcovici@free.fr ; 06 03 85 44 09

Yves Dujon : dujon.rayves@noos.fr ; 06 03 51 82 59

Copies: - Monsieur Alain Boissinot, recteur de l'Académie de Versailles.

- Madame Monique PEYRAMAURE-GUEROUT, Inspectrice de l'Education Nationale responsable du CASNAV 78.